



La version informatique du serveur fait foi

La trichinellose est une zoonose transmise à l'homme par la consommation de viande peu ou non cuite, essentiellement de viande de cheval, de sanglier, ou de porc en Europe. C'est une maladie à déclaration obligatoire de risque sanitaire de niveau 1 pour laquelle il n'existe pas de traitement curatif. Elle peut provoquer des complications parfois graves et laisser des séquelles. Au niveau collectif, la prévention repose sur le contrôle sanitaire des viandes à l'abattoir. En France, la surveillance vétérinaire par digestion artificielle chlorhydro-pepsique concerne la viande de cheval et de porc plein air (sondage pour le porc industriel). Pour le marché de gibier sauvage, les contrôles sont obligatoires si le chasseur cède à un tiers les gibiers qu'il a lui-même chassés, que se soit dans un cadre commercial ou non, à l'exception d'une cession directe du chasseur au consommateur. Dans ce dernier cas, il est très vivement recommandé aux consommateurs de demander au chasseur une attestation relative à la recherche de trichine. Pour ce qui concerne le chasseur, sa responsabilité personnelle serait engagée si la consommation de la viande fournie entraînait un dommage au consommateur ; il lui est donc très vigoureusement recommandé de faire pratiquer cette recherche.

Demande d'analyse pour sangliers



Cadre réservé au laboratoire

Date de réception :

N° de dossier

Visa

IDENTIFICATION SANGLIER

Date d'abattage	N°bracelet/autre	Lieu d'abattage

DETENTEUR CARCASSE	PAYEUR (si différents que détenteur)	RESULTAT A UN TIERS
<input type="checkbox"/> Résultat par mail <input type="checkbox"/> Payeur <input type="checkbox"/> Résultat papier	<input type="checkbox"/> Résultat par mail <input type="checkbox"/> Résultat papier	<input type="checkbox"/> Résultat par mail <input type="checkbox"/> Résultat papier
Nom et Prénom : Société de chasse : Adresse Mail : Tel Signature	Nom et Prénom : Société de chasse : Adresse Mail : Tel	Nom et Prénom : Société de chasse : Adresse Mail : Tel

TYPE DE PRELEVEMENT

<input type="checkbox"/> LANGUE (minimum 10 gr)	<input type="checkbox"/> DIAPHRAMME (minimum 10gr)
---	--

REMARQUE :

(Ne pas congeler le prélèvement)



La version informatique du serveur fait foi

Echantillonnage minimal à fournir selon espèce, type d'élevage et site de prélèvement :

Masse d'échantillon de viande sans graisse ni fascia et sans partie superficielle pour les langues

Pas d'obligation de prélever toutes les zones, une seule suffit

Espèce animale	Type élevage ou statut	Site de prélèvement	Masse minimale à analyser	Référence
Porcs domestiques	Elevage Hors-sol	Piliers du diaphragme	1 g	Règlement d'exécution(UE) 2015/1375 du 10 Aout 2015
		Si absence de piliers du diaphragme : -Muscles masticateurs -Langue -Muscles abdominaux -Diaphragme (prés des cotes ou sternum)	2 g	
Porcs domestiques	Cas particulier Export Russie	Piliers du diaphragme	0.25 g	Note service DGAL SDSSA/SDASEI / N20128241 Date: 27 novembre 2012
Porcs domestiques	Elevage plein air	Piliers du diaphragme	2g	Note service DGAL N2007-8054 Du 27/02/2007
		Si absence de piliers du diaphragme : -Masséters -Langue	4g	
Porcs domestiques	Reproducteurs (truite/verrat)	Piliers du diaphragme	2g	Règlement d'exécution(UE) 2015/1375 du 10 Aout 2015 et Note service DGAL N2007-8054 Du 27/02/2007
		Si absence de piliers du diaphragme : -Masséters -Langue	4g	
Porcs domestiques	Cas particuliers	Si viande dont le site de prélèvement est inconnu	5 g	Règlement d'exécution(UE) 2015/1375 du 10 Aout 2015
Chevaux	/	Langue ou masséters	10 g	Note de service DGALN2006-8063 Du 01/03/2006
Sangliers	/	Langue, et/ou diaphragme	5g	Note de service DGAL N2007-8003 du 02/01/2007 et Note de service DGAL N2008-8250 du 24/09/2008
Mammifères carnivores	/	-Piliers de diaphragmes -Masséters -Langue -Diaphragme (prés des côtes ou sternum)	10 g	Règlement d'exécution(UE) 2015/1375 du 10 Aout 2015
Espèce autres	/	Voir Règlement d'exécution(UE) 2015/1375 du 10 Aout 2015 et note de service DGAL N2007-8109 du 02 mai 2007		

Cas de prélèvements congelés : doubler la masse à analyser (Note de service DGAL N2006-8063 du 01/03/2006)



La version informatique du serveur fait foi

Quantité idéale à envoyer au laboratoire en cas de positivité et de recontrôle

	Qté idéale à envoyer au laboratoire en cas de positivité et de recontrôle
Porc plein air	50 gr
Porc reproducteur	50 gr
Equin	75 gr
Sangliers	75gr
fipso/export Russie	50 gr
Mammifères carnivores	10 gr
Autres	10 gr

Condition de stockage

Froid positif si possible et envoi au laboratoire le plus rapidement possible

Si prélèvement congelé merci de le signaler.

Rendu de résultat

Prélèvement d'abattoir : le jour même de la réception au laboratoire

Autre : en saison de chasse deux recherches par semaine sinon une (suivant nombre d'échantillon)

Tarifs

Merci de contacter le service client au 0559602385

Modifications : Révision intégrale suite à la nouvelle réglementation

Applicable le : 31/08/2015

Rédigée par :	Vérifiée par :	Approuvée par :
Cédric BETRACQ Correspondant Qualité	Pierre CONGUES Chef de section Martine LASSUS Responsable Qualité	Sylvie BETAT Chef de Département Biologie